VENTES A L'ENCAN

VENTES A L'ENCAN.

VENTES A L'ENCAN

J. L. Onoato

J. L. Onorato

ANNONCE JUDICIAIRE. Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division E, No 99 620.

COMPANY OF LOUISIANA.

VENTE DE RECEVEURS!

1.275 ACTIONS

The Automatic Fire Alarm and Signal Company

Oui est le Fonds Capital Entier de la Corporation.

Cette Compagnie Opère la National Automatic Fire l'Alarm Signals, la Night Watchmen's Signal Service et la American District Telegraph Messenger Service.

A l'Encan, MARDI, 2 JUILLET, à Midi.

LA BOURSE DES PROPRIETES FONCIERES, 311 RUE BARONNE.

porable la Cour Civile de District le 2 Juillet 1912pour la Paroisse d'Orléans, Division E, dossier No 99,630, dans l'affaire tional Automatic Fire Alarm Company of Louisiana, le dit ordre daté et signé le 18 Juin 1912, et adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à midi, à la Bourse des Propriétés Fon- aux Receveurs. 21 jain + 21 23 30-jail Z

EN VERTU d'un ordre de l'Ho- | cières, 311 rue Baronne, MARDI, 1,275 ACTIONS DU FONDS-CAPITAL DE LA AUTOMATIC intitulée W. H. Opdenweyer vs Na- FIRE ALARM AND SIGNAL

CONDITIONS Comptant. De plus amplés informations peuvent être obtenues en s'adressant

 Encanteur, 910 Gravier. WM. C. SORIA, WHITNEY CENTRAL SAV-NGS BANK AND TRUST CO., H. W. ROBINSON, E. M. STAF-FORD: FOSTER, MILLING, BRIAN & SAAL, Avocats pour les

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mr. et Mme Thomas Bullen, Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division E, Dossier 99,249.

Résidence Simple à 2 Etages, No 2423 N. REMPARTE, entre Mandeville et Espagne, Ilet St-Glaude,

A l'Encan à la Bourse des Propriétés Foncières, 18 JUILLET 1912.

Conformément et en vertu d'un jugement et l'orné par les russ Rempart (autrefois Amour); cire de l'Honorable Cour Civile de District et l'acte de l'acte de veute devait Peter en No 98.248, dans l'affaire inituiée Succession de M et Muss Thomas Eulen, ledit gement et évale lu et rendu en cour ouverte les les parts de l'acte de veute devait Peter ville et Respanse membrant vingt-six pieds neuf pouces et disq lignes de focs à la rus et de l'acte de veute devait existent gement et évale lu et rendu en cour ouverte les les parts les dans l'acte de veute devait pouces et cinq lignes de profes. L'acte de veute de veute de veute devait Peter en l'acte de veute devait Peter ville et l'acte de veute devait Peter de veute devait Peter de veute devait Peter de veute les lights de veute les loyers réseavés aux veudeurs les les lights de veute de veut Conformément et en vertu d'un jugement et en conformément et en vertu d'un jugement et en vertu d'un jugement et en vertu de l'Honorable Cour Civile de District peur la paroisse de Cordenas. Div sion E dos sier No 98.248, dans l'affaire inutulée Soccession de M et Mam Thomas Bullen, le dit jagement et ordre la et rendu en cour ouverte le 6 juin 1912 et signé en cour ouverte le 6 juin 1912 et signé en cour ouverte le 6 juin 1912 et signé en cour ouverte le 6 juin 1912 et adressé 4 J. L. Onorato, en canisar, l'offrirai en veute à la Bourse de l'acte de vente lous deux, ainsi que teutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouveut, lequelles consistent en canisar, l'offrirai en veute à la Bourse de l'acte de vente deux, ainsi que teutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouveut, lequelles consistent en canisar, l'offrirai en veute à la Bourse de l'acte de vente deux, ainsi que teutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouveut, lequelles consistent en canisar, l'offrirai en veute à la Bourse de l'acte de veute deux situations que l'année 1912 et tous les coûts de certificats que et coût de l'acte de veute devat Prace.

L'achiet en l'acte de veute devat paris l'est cours de l'acte de veute de les batisses et améliorations que l'année 1912 et tous les coûts de l'acte de veute devat Prace.

Stiff, notaire, devant être assumés par l'étre de l'acte de veute de les batisses et amélioration de l'acte de veute deux et les la legre de l'acte de veute deux et l'acte de veute de les bâtisses et amélioration de l'acte de l'acte de veute deux et l'acte de veute de les bâtisses et amélioration de l'acte de veute deux et l'acte de veute de l'acte de veute de les bâtisses et amélioration de l'acte de veute de l'acte de veute de les bâtisses et amélioration de l'acte de veute deux et l'acte de veute de les bâtisses et amélioration de l'acte de l'acte de l'acte de l'acte d

Jacobs-Gleason, Inc.

ANHONCE JUDIOIAIRE. No 2412 rue Ste-Anne, Cottage Simple. No 2415 rue Ste-Anne, Cottage Simple. No 2439 Ste-Anne, enc. Rocheblave, Emplacement d'Affaires. No 2333 rue Ste-Anne, Résidence à Deux Etages. SUCCESSION D'ANGELINA LEONE, VEUVE DE GUISEPPE LEONE, No 97,705.

A l'Encan, MARDI, 2 JUILLET, & Midi. Bourse des propriétés fondières 311 rue Baronne, en vertu d'un précédent à un jugement i
signé par l'honorablé Fred. D. King. Juge de
la cour civile de district, Division B.

Jugement lu, rendu et signé dans la susdite
cour le 31 mai 1912 et adressé à Jacobe Gleasett Inc., S. L. Jacobe, jencanteur, Bureau
Ro 303 rue Carondelet, Je vendrai anx eaché;
res publiques à la date ci-desaus nommée, la
provinité anivante à savuite.

Troitiété anivante à savuite.

Troitiété anivante à savuite.

Troitiété anivante à savuite.

ridté anivante à savoir-Premier - Doux certains lot a de terrain ainal que toutee les bâtisses et améliorations qui ey trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent, atmés dans le Deuxième Dis-trict de cette ville, dans l'êtet borné par les ruce Sie-Anne, Dumaine. Tonticet Rochebia-

ve lesquels deux lots forment ensemble le lot qui étant désigné par le numéro 70 sur un plan de serve par Louis Bringter architecte, sunexé a un acté de vente derant C. Policek ancien nutaire en cette ville. Le 3 juin 1844, lesquels dite terrains meurent chacun en meure américaire vingt cinq pieds de face à la rue sic. Anne sur une profondeur de cent vingtaire uttaire en cette ville, le 3 juin 1844, leeque a déposé en l'office de l'. Grima, ancien not il rétrains mesurent chacun en mesure amétricaire vingt cinq pieds de face à la rue bice. Anne ent une profondeur de cent vingt-cinq pieds entre li nes paralèles étau: la même propriété lequel dit fen Jes. Leone acquit d'Abert Cadesans par un acte passé devant d'. De l'est entre li nes paralèles étau: la même propriété lequel dit fen Jes. Leone acquit d'Abert Cadesans par un acte passé devant G.o. C. Preof. ancien nestaire le d'abret Cadesans par un acte passé devant G.o. C. Preof. ancien nestaire le d'abret Cadesans par un acte passé devant G.o. C. Preof. ancien nestaire le d'abret Cadesans par un acte passé devant G.o. C. Preof. ancien nestaire le d'abret d'abret dans C. C. L'es antéturations No 2439 de l'acteur en Ste Anne, coin Rocheblave à piésont occupés comme magasinet résidence.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le soids s'il y en s en un on un et deux ans, représente par billets, des acquéreur, portant inuit pour cent d'intèrêt par an depuis la date du passage de l'acte de vente. Les acquéreurs devant assumer les taxes dévant G.o. C. Preof. ancien nestaire le distribute le de controlle, étant la même propriété que leur en cette ville, étant la même propriété que leur en cette ville, étant la même propriété que leur en cette ville, étant la même propriété que leur en cette ville, étant la même propriété que leur en cette ville, étant la même propriété que leur en cette ville, étant la même propriété que leur en cette ville, étant la même propriété que leur en cette ville, étant la même propriété que leur en cette ville, étant la même propriété que leur en cette ville, étant la même propriété que leur en cette ville, étant la même propriété que leur en cette ville, étant la même propriété que leur en cette ville, étant la même propriété que leur en cette ville, étant la même propriété que leur en cette ville, étant la même propriété que leur leur en cette ville, étant leur d'Honry Albert par leur en cette vi ans, re

adjusted, par an depuis la date
quéreur depuis la date de les acquéreurs devant assumer les taxes
partennent, aitué dans le Sevend District de
cette ville, dans l'ilet borné par les rues Ste
Anne, Tont, Miro et Dumaine, et mesureseize
piede six pouces de face à la rue Ste Anne
sur cent piede de prefendeur entre lignes parallèles, et en la parcelle lu plus proche de la
tree Tosti où le letqui est désigné par le nutoéro 2, eur un plan dressé par Basin & Bocca,
daté du 30 avril 1849, et déposé eu l'étude de
6). De Armas, ancien notaire, en cette ville,
étant la même propriété lequel dit fan

contenant environ quatre chambres, etc.

Troisième—Une certaine parcelle de terrain atue dans le second district de cett ville, dans l'act borné par les rûes 5te Anne, Rochebiave Dumaine et Tonti, tormant le coin des rues Sis Anne et Rochebiave et mesgrant en parties de la contraction de la contract les | mesure américaine vingt six pieds de face à les rue Ste Anne sur quatre vingt dix de pro

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de F. J. LaPierre.

COURCIVILE DE DISTRIUT pour la pa-

OUN CIVILE DE DISTRIUT pour la paroisse d'Oriéana. No 100.951—Division
C.—Attendu que Wm H. De France a présenté una pétition à la Coura l'effet
d'obtenir des lettres d'administration dans la
succession de feu F. J. LaPterr-, décédé intestat. avis est par le présent donic à tous ceux que
celà peut comcerner d'avoir à déduire dans les
d'x jours, les raisons pour lesquelles il
ne serait pas fait droit à ladite nétition.
Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL,
Greffier—Dufour & Dufour, George Janvier.
avocate pour le pétitionnaire.

Succession de Mme Mary Olivia Beady,

épouse de Thomas M. Duffy.

sonnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte fiual présenté par Y homas M. Duffy, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologoé et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Uour, THOMAS CONNELL Greffier—W. H. Pascoe, avocat 28 jula—28 – juil 2.7

Succession d'Alexander McDermott.

AVIS DE SUCCESSIONS

COUR CIVILE DE DISTRICT POUBLA Division A—Avis est par le présent donné sur réanoiers de cette succession et à toutes sutres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente intéressées de la confident de la dans les dix jours qui sulvront in prosent sotification les raisons (s'ils en ont on penvent lasquelles le compte pro-i notinoation les raisons (s'ils en ont on peuvent so avoir) poor lesquelles le compte provi-soire présenté par George Laquet, admi-nistrateur de oatte succession, ne sersit pas approuvé et homologué et les foncs distri-bués conformément audit compte. Par ordre de la Geur. THOMAS CONNELL, Greffier— L. V. Guillotte, avocat. 29 juin—29 - juil 3 8

Succession de Mme Maria Stall. COURCIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Oriéans. No 101,088 — Division B.—Attendu que Alfred Spitzaagel a présenté insepétitiona la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mue Maria Stell, décédée intestat; avis est par le présent donné a tous ceux que cela peut soucerner d'avoir à déduire, dans les sept tours, les raisons pour lesquelles il na fours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition, et pour. quoi la description et l'évaluation de la pro-priété de cette succession ne seraient pas apprentées et homologn'es. Par erdre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier— Jos. Lautenschiaeger, avocat.

Succession de John B. St Etienne.

COUR CIVILE DE DISTRIOT POUR LA paroisse d'Orlèana—No 100,977—Division A.—Attandu que Mme John B. St Etienne, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obsenir des lettres d'administration dans la succession de feu John B. St Etienne, a décédé intestat. Avis est par le présent denné à tous cenx que cela peut concerner d'avoir à déduite dans les dix jours los raisons peur lesquelles il ne sersit pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Gredier. — Legier à files.—Carroll. Henderson & Carroll, avocats.

Succession d'Alexander McDermott.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orlèana—No 101,064—Division B.—Attendu que Mme Barbara Louise Huber, veuve d'Alexander McDermott, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des létres d'administration ne la Cour de la Cour présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesqueiles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL. Gredier. — Legier à filer.—Carroll. Henderson & Carroll, avocats. Succession de John B. St Etjenne.

Receveurs.

OUR DIVILE DE DISTRICT POPRIA Paroiase d'Orlèans — No 100 544—Divisios C—Avia est par le présent donne aux créanciers de cette succession et à toutes succession et à la succession et à toute succ dans les dix fours qui sulvront la présente notification les raisons (e'ils enont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compté ital présenté par Albert Esimer, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. — THOMAS CONNELL, Graffer Legier et Gleason avocats.

26 juin 26 30 - juil 5

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Isaac Kempe.

OUR CIVILE DE DIBTRIUT pour la Parcisse d'Orléans—No 101.062.— Division I— Attendu que Bernard C. Phelps a presenté une pétition à la Coura l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la aucoession de feu, Isaac Kempe, décédé intestat; avisest pay le présent donné à tous ceux que celapeut concerner d'avoir à déduire dans les disjours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.— Par ordre ur la Cour.—THOMAS CONNELL, Graffier.— Zachary Adler, avocat.

26 juin—26 30—Mjuil—5 Succession de Isaac Kempe.

Succession de Mme Sarah B. Davis, veuve en premier mariage de A. P. Lappington, es veuve en second mariage de Frank Bryant OUN CIVILE DE DISTRIUT pour la parolèse d'Oriéans. No 99,350—Division A.

Avis est par le présent donne sus
créanciers de cette succession et à toutes putres parsonnes intéresaées d'avoir a déduire, dans les dix jours qui suivrent la présente notification, les raisons («'île er ont ou pervent en avoir) pour lesquelles on our ou peuvent en avour pour lesquelles ie premier compte provisoire présenté par Mile Laura Genoa Solari, exécutrice testa mentaire de cette succession ne serait pas approvvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre :a la Oct. THOMASOONNELL Greffier — Carroll, Henderson & Carroll, avocate.
26juin-26 30 - juit 5

Succession d'Alfred J. Theard. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA parcisse d'Orléans—EG 99,681—Division D —Avis est par le présent donne aun créanciers de cette succession et à toutez autres personnes intércesées d'avoir à déduire, dans les dis jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont on reuvent en avoir) pour lesqualles le compte final présenté par le Dr Joseph M. Elliot, tutenr des mineurs Stephen et Anna Théaid, de cette succession, ne serait pas approuvé et homologné et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de « cour. — THOMAS CONNELL, Greffer.—Legier a Gleaton, avocate.

22 juin—22 26—juil 1

Succession de Jacob Sill. Succession de Jacob Sill.

COUR CIVILE DE DISTRICT peur la paroisse d'Orléans—No-101.063 Division A—Attendu que que Catherine Alforcish, veuve de feu Jacob Sill, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Jacob Sill, décôdé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour les quelles il ne serait pas fait droit à la ladite petition. Par ordre de la Oeur. THOMAS CONNELL, Greffer.—J. A. Lauteuschlaeger.

25 juin-25 29-juil 4 Seccession de Bermard Joseph Brink COUR OIVILE DE DISTRIOT POUR LA narolase d'Orléans — No 99,670 — Division paroisse d'Orisans - Nº 99,670 - Division E - Avis est par le précent donné aux créan ciers de cette succession et à soutes autres personnes intéressées. d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la précente notification jes raisons (c'illes par de l'avoir à des précentes notification jes raisons (c'illes par de l'avoir à de l'avoir n les raisons (s'ils en out ou peuvent en nostion ies raisons (s'lis en out ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Mme Bernard Joseph Brink, ne serait pas approuvé et hemologue et les fonds distribués conformément andit compte. Par ordre de la Coor. THOMAS CONNELL, Greffier.

D. 15 H. Chaffe, avogat.

25 juin-25 29 -juil 4

Succession de Chales H. Pilcher. O'UR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléane—No 101.050 — Divisien D - Attendu que Georg W. D. Pilcher a présente une pétition à la Cour àl'effet d'obprésenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les l'estresgd'administration dans la succession de Charles R. Plicher, décédé intestat; avia est par le présent donné à tousjoeux que cela peut concerner d'aveir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour THOMAS CONHELL. Greffier.

J. Prowell, avocat.

25 juin—25 29—juil 4 VENTES A L'ENGAN.

VENTE EN PARTAGE. Venve Wm P. Harper et als ve Mineurs Fo 100,875—Cour Civile de District peur la Paroisse d'Orléans. Parolase d'Orisana.

Par Danzigez a Tessier - O. A. Tessier, ancanteur -- Bureau No 134 rus Ca.

roudelet-JEUDI, 19 JUILLET 1912, ABUDI. 18 JUILLET 1812.

à midi, à la Bource des Propriétée Foncières,
311 rue Baronne, il sers vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu
le 10 inin 1912 et a gné le 14 iun 1912, par
l'Hon. E. K. Skinner, juge de la susdite Cour. l'Hon. E. K. Skinner, jage de la susdite Cour.
Division C. dans laffaire sus intitulés, la
propriété suivante décrite, à savoir:

1. Un certain lot de terrain situé dans le
Sixième District de cette ville, dans le carté
No 446 borné par i avenue St Charles, l'avenue Peters et les rues Dryades et Valmont,
désigné par la lettre B sur un plan d'arpenrage de Gee de Armas, voier, daté du 27 avril
1912, au vant lequel ledit 'or B mesure 57
pieds 2 pouces de face à la rue St Charles, 54
pieds en lergeur en arrière, sur une piefondeur sur la ligne de côté la plus proche de la
rue Valmont : é deux cent vingt quatre pieds
trois pouces et quatre lignes ut pre profon,
deur sur l'autre ligne de côté de 208 pieds 1
pouce et l'ligne.

2. Un certain let de terrain situé dans le
même district et ilet que la propriété c des

pouce et l'lighe.

2. Un certain let de terrain situé dans le même district et ilet que la propriété cudes sus mentionnée, désigné par le No 26 au ledit plan de De Armas, suivant lequel ledit iet commence à une distance de l'is plede 9 pouces et 4 lignes du coin de l'avenue Peters et de la rue Dryades, et mesure 22 piede 4 pouces. 7 lignes de face à la rue Dryades sur une profondeur entre lignes éga et et parallées de 130 piede 7 pouces et 6 lignes.

3.° Un certain lot de terrain, dans le même district et liet que les propriétés ci d'asus dégrites, désigné par le No 25, sur leditplan par De Armas, et adjoint le lot 26 et mesure 22 piede, 4 pouces et 7 lignes de face à la rue Dryades aux 130 piede 7 pouces, 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

4. Un certain lot de terre dans le même district et ilet que les procriétés mentionnées ordessus, désigné par le No 24 aux ledit plan de De Armas et adjoint le lot 25, et mesure 32 piedes 4 pouces 6 lignes de face à la rue Drygdes sur 130 piede 7 pouces 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Motte ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, le solde, s'il y en a, à un an après date avec 7 pour cent par su d'intérêt depuis la date, tout s les clauses de securité unuelles et l'acquéreur devant assoumer les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1912 en p'us du prix de l'adjudication. 10 pour cent au moment de l'adjudication. pus du prix de l'adjudication : 10 pour cent au moment de l'adjudication : 10 pour cent au moment de l'adjudication : 10 pour cent Actes de renta de l'acquéreur : 16 juin-16 23 30-juil 7 14 1-

ANNONCE JUDICIAIRE. SUCCESSION DE LLOYIMPOSEY. No 99.920 - Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans

BO 99.920 — Cour Civile de District, pour la parcisse d'Oriéans.

DAR DANZIGER & TENSIER C. A.

Tessier, Encanteur. Bursau No 134
rus Carondelet — MARDI, le 2 juillet 1912. A midi, à la Bourse des Prepriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu aux enchères publiques, en vertu d'un ordre de l'Hon. Porter Pa'ker inge de la cidevant dite Cour. Division D. dasse du 24 mai 1912, dans l'affaire sus intituiés, la propriété suivante gestien de tentinée, la propriété suivante gestien de termin indivisée dans l'affaire sus intituiés, la propriété suivante gestien de termin indivisée dans l'atfaire sus intituiés, la propriété suivante gestien de termin indivisée dans l'atfaire sus intituiés, la propriété suivante gestien de termin indivisée dans l'atfaire sus intituiés, la propriété suivante gestien de termin indivisée dans l'atfaire sus intituiés, la propriété suivante gestien de termin indivisée dans l'atfaire sus intitués, la propriété suivante gestien de termin indivisée dans l'atfaire sus intitués, la propriété suivante gestien de termin indivisée dans l'atfaire sus intitués, la propriété suivante gestien de termin indivisée dans l'atfaire sus intitués, la propriété suivante gestien de termin indivisée dans l'atfaire sus intitués, la propriété suivante gestien de l'adjudication L'atfaire de la ville du pour contre d'un de l'avenue Jourdan de l'avenue dévisée en diviser en division de la Canal de l'avenue de l'adjudication. Actes de vents devant Charies Schneidau notaire, aux frais de l'acquiereur.

23 juin—23 30 - juil 7 14 21 28 30

AEMORUE JUDICIATES.

L'iquidation de la Campopolitan les Company. No 100.524—C. ar Civile de District pour la parcelle N. de la adjugnant la parcelle M. adjug aur le côté ouest du Canal de l'avenue Jourdan sur une profondeur de 325 pieds enire lignes parallèles. Toutes ces parcelles ont une profondeur respective de 325 pieds depuis le côté ouest de l'avenue Jourdan jourdan jourdan jourdan le ligne les 'ivisant de la parcelle du Couvent des Uraulines. Une autre étendue de terre X mesurant 101 pieds de face aur le côté est du cans' de l'avenue Jourdan sur une profondeur de 486 pieds 7 nouces quatre li gres sur la ligne le divisant de la prépriété de la Coemopolitan Ioc Company, avec toutes les machines, quipement, manufacture de glace et la propriété foncière. Une certaine portion de terre ainsi que les côté est du cans' de l'avenue Jourdan sur une profondeur de 486 pieds 7 nouces quatre li gres sur la ligne le divisant de la prépriété de la Coemopolitan Ioc Company, avec toutes les machines, quipement, manufacture de glace et la propriété foncière. Une certaine portion de terre ainsi que les controlles numéros municipants 531 à 541 rue Charires), et toutes les dépendances qui propriété de la Coemopolitan Ioc Company, avec toutes les machines, quipement, manufacture de glace et la propriété foncière. Une certaine portion de terre ainsi que les divisant de la prépriété de la Coemopolitan Ioc Company, avec toutes les machines, quipement, une certaine portion de terre ainsi que les des de la coemopolitan Ioc Company, avec toutes les machines, quipement, manufacture de glace et la propriété foncière.

La propriété de la Coemopolitan Ioc Company, avec toutes les machines, quipement, manufacture de glace et la propriété foncière.

La propriété de la Coemopolitan Ioc Company, avec toutes les machines, quipement, manufacture de glace et la propriété foncière.

La propriété de la Coemopolitan Ioc Company, avec toutes les machines, quipement, manufacture de glace et la propriété de la Coemopolitan Ioc Company, avec toutes les machines, quipement, manufacture de glace et la propriété de la Coemopolitan Ioc Company, avec toutes les propriétés de la Coemopolitan les coté de la prop promenade Pierida (projetée) et 101 pieds de largeur sur la lighe des terres du Holy Cross

College.

Deuxième—Une étendue de terre infiviéée dans le Troisième District de cette ville, meaurant 911 pieds 7 ponces et à lignes de faarrant 911 pieds 7 ponces et 4 lignes de façade le leng de la ligne nerd de la Promenade
Floride (projetée) sur 1512 pieds 8 ponces et
11 lignes en profundeur entre lignes parallèles jusqu'au sud de la rue Trèso: (projetée)
sur laquelle ligne de rus et le unes façade de
911 pieds 7 ponces et 4 lignes. Cette étendue
est bornée sur la côté Est (on plus bes) par le
terrain du Holv Crose Collego et à l'ouest par
le terrain actuellement ou récemment possèdé
par les Saurs Ursulines. Voyez le plan mar.
qué A au bireau de Danziger à Tessier, 134
rue Carondelet.
Tous-Un certain lot de terrain, ainsi que
toutes les amélierations qui s'y trouvent, siuné
dans le Septième District de la ville de la
Nosvolie-Orléana, dans le carré No 194, borné
par l'avenue Carrollton, les rues Jeannette.

Nouvolle Orléana, dans le carré No 194, borné par l'avenue Carrollton, les ruce Jeannette. Dublin ot Birch, autrefois Sixième. Le dit lot est désigné par le numéro 24 sur un plan dreasé par D. M. Brosnan, ancien député voyer de ville, daté le 25 juillet 1901, annaté à un acte passé devant Wm Renandin, notaire, le 21 mars 1901, eurvant lequel plan le dit lot mesure 32 pieds 6 pouces de face à la rue Jeannette, la même largeur en arrière sur 150 pieds 6 pouces en profondeuf entre lignes par le No 24 et mesure 32 pieds 6 pouces de face à la rue Jeannette sur 150 pieds 6 pouce; sur un plan et corquis annexé à un acte de vente passe. plan et croquis annexés un acts de vente pas-sé devant l'red Deibel, notaire, le 1er juin 1911 et dressé par Efgar l'illé, député voyer de ville, le 18 mars 1911. Quatrième—Une certaine étendue de terrain située et est dans le Troisième District de la ville de Nils. estude et et dans le Proisieme District de la vuile de la Nile-Orièans et contient. 30 acres en étendue bornée du côté Nord par les eaux du lac Pontchartrain, du côté Est par des ter-res actuellement ou autrefois appartenant aux biens-fonds de Milne et les t. rres de Duroche, à l'Quest par le Bayou St Jean et au Sud par les terres de Milne et plus pienement décrite comme fraction 10 du territoire. 12 S & 10 les terres de Milne et plus pleinement décrité comme fraction 10 du territoire 12 S. R. 11 d. du district find. Est, sur la patente accordée par l'Etat de la Louisiane à Jos R. Bres, en février 1882, et recordée dans le livre des transferts 120, foijo 893.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le solde s'il y en a en un et deux aux de crédit, représente par hillets pertant 7 page contreprésente par la contre la contre par la contreprésente par la contreprésente par la contre par la contrepresente par la contre par représente par billets pertant 7 pour ceut d'intérêt par an depuis la date de l'adjudicadinteret par an depuis la date de l'adjudica-tion et garentis par hypothèque apécials et lieu de vendenr. I acquereur devant assumer en aus et en pins du montant deson enchère toutes les taxes dues et exigibles en 1912; 10 pour cent de dépèt au moment de l'adjudica-tion, acte de vente incluant le ookt de tous certificate, devant Fred. Deibei, notaire, aux frais de l'acquier. frais de l'acquéreur 1 juin-1 29 16 23 30-juil 2

ANNONCE JUDICIAIRE. VENTE EN PARTAGE
Wm R. Leary, Receveur, vs Mme Ellen
Fromhers.
No 99,918---Conr Civile de District pour la No 99,91 ~ Cour Civile de District pour la l'aroisse d'Orléans.

Paroisse d'Orléans.

DAR DANZIGER & TESSIER — U. A.

Tossier, Encantour — Bureau 134 rus Carondelet — MARDI, le 9 juillet 1912, a midi, à la Bourse des Propriétés Fonclères.

311 rus Baronne, il sera vendu à l'enobère publique en vertu d'un jugement rendu le 20 mai 1912 et signé le 6 juin 1912 par l'Hon. Porter Parker, juge de la sus lite Cour. Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci après décrite, à savoir .

Une certaine portion de terre, ainsi que les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Quatrième District de la Nouvelle-Orléans, Lue, dans l'ilet borné par les velle-Oriéane, Lue, dans l'hiet borné par les rues Piytanée. St-Charles, Pramière et Denxième, formant le coin des rues Prytanée et Deuxième, et mesurant 126 pieds 6 pouces de faca à la rue Prytanée sur une profondeur et façade à la rue Deuxième de 177 pieds 4 pouces le tout ultime un segles de marse l'acces le tout ultime president et marse l'acces le controllème de 177 pieds 4 pouces le tout ultime president et marse l'acces le controllème de 177 pieds 4 pouces le tout ultime president et marse l'acces le controllème de 1870 pieds 4 pouces de 1870 pieds 6 p raidies, et étant composé du tout des lois erginaux Nas 1 à Sinclusivement, et d'une eriginaux Nas 1 à 5 inclusivement, et d'une partie du lot original No 6, sur un pian per L. Riessonatein, voyer, daté du 21 avril 1860, de posé pour références en l'étude de Richard Brennan, ancien notairs. Les amélorations comprenent un cottage résidence, commude, avant 2 étages dans le fond, contenant environ 15 chambres, vestibule, chambre à bain cashnet cour invarie etc. in a llations viron 15 chambres, vestibule, chambre à bain, cabinet pour fingerie, etc., ins allations pour gaz et électricité, evant de cheminées en marbie dans les chambres principales. Conditions — Comptant, et l'acquéreur de-vant assumer au-dessus et es glus de son enchère toutes les taxes dues et exigibles en 1912; 10 pour cent de dépôt au proment de L'acte de vente pardevant James Simeon notaire, aux frata de l'acquéreus. 4 juin -8 9 16 23 30 - juil 7 9

VENTES A L'ENGAN.

Danziger & Tessier Danziger & Tessier

May Florence King épouse de Charles L. Gunn, et s'a., vs Hasel Wildoner MARDI. LE 30 JUILLET 1912.

mardi, Le 30 Joille 1 1912, à midi, à la Bourse des Proprétés Foucières, 311 rus Buronne il sera vendu à l'esochere publique, en vertu d'un jugement du 17 juin 1912 et signé le 21 juin 1912 par Hon. F.

a midi, a la Bourse des Propr êtés Foncières.

311 rus Buronse il sera vendu a l'eschere publique, en verin d'un jugement du 17 juin 1912 et signé le 21 juin 1912 par Hon F. D. King, luge de la susdite Cour. Division B. dans l'affa re di-desus intitulée, la propriété ci aprée décrité, à savoir:

1. Un certa n lo' de terrain, ainsi que les l'Atisses et améliorations qu. s'y trouvent, droits se vitudes privilèges et avantages qui en dépendent en y appasitiennent; situé dans le Premier District de la Neuvella-Or-léans dans l'iet borne par les rues Mégazine. Constance (anniennement Foucher), Poydras et Lafayette, mesurant 26 pieds 9 pouces et 5 lignes de fare à la rue Migazine. 26 pieds 10 pouces en largeur en arrière et face à la rue Constance janciennement Foucher), sur 148 pied-10 pouces en profondeur sur la ligne du lot epposé lequel est le numéro 3; ledit lot étant cennu cemme le No 90, et érant la même propriété soquise par feu John Z. King, par achat provenant des biens finds d'Henry Hart, par acte passé devant Marsel T. Dueros, sacien notaire en cette ville, le 15 septembre 1971; le dit lot et améliorations sont désignée par les numéros municipant 524 et 526 rue Magasin et 525 rue Constance: enjeté à un bail expirant le 30 sept mbre 1912 de \$1,500 per as 2. Deux certains lots de terrains ainsi que les bâtises et améliorations qui s'y trouvent droits, voies, privilège, set avantage qui en dépendent ou y appartiement de quelque façon, désignée par les numéros municipant 1235 rue Joséphine, aunéros huntier en cette ville, les dites donc le l'au de l'au de

en vertu d'un ordre date un l'entre l'Honorable Potter Parker, inge de

la susdite Conr. Division D. dans l'affaire ci desens initinlée, la proprieté suivante décrite, à savoir:

La propriété de la Coemopolitan Ice Company, avec toutes les machines, aquipement, manufacture de glace et la propriété foncière.

Une certaine portion de terre ainsi que les bâtasses et améliorations qui s'y trouvest. (portant les numéros municipanx 531 à 541 rue Charires), et toutes les dépendances qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cetre ville, dans l'ist borné par les rues Chartres, Toulonse Royale et Si Louis, laquelle portien de terre forme le con des rues Chartres et Toulonse, et mesure 63 pueds 11 ponces 3 lignes de face à la rue Chartres, sur 85 pleds 3 pouces et 1 ligne de profondeur et façade à la rue Toulonse.

Une autre portion de terre dans le même District et ilet que la propriété ci dessus décrite, désignée par les lettres A et B sur un devis d'arpentage daté du 15 octobre 1906, par C. Un as Lewis, député-royer de ville, la quelle portion de terre commen e à une distance de 63 pieds 11 ponces 3 lignes de l'encorgnire de la rue Toulonse et mesure et pieds 2 pouces de face à la rue Chritres aur une profondeur sur la ligne du côté le plus près de la rue St. Louis de 128 pieds 2 pouces 1 ligne, de 124 un sugle droit s'étendant à la une profondeur sur la ligne du côté le plus près de la rue St Louis de 128 pieds 3 ponces l'igne, de la Au sugle droit s'étendant à la ligne du fond à la rue Toulouse. 132 pieds 1 ponce, 3 lignes, de là Augle droit, suivant la rue Toulouse, courant dans la direction de la rue c'hartres 43 pieds. 6 lignes, et de la Augle droit aur une ligne ocurant vers la rue St Louis, parallèle à la rue Chartres. 63 pieds 11 pouces et 3 lignes et de la mesure à angle droit 75 pieds trois pouces et une ligne au point du commencement de la rue Chartres, ladite parcelle de terrain faisant face à la rue Toulouse comme il est dit plus haut à une distance de 85 pieds, 3 pouces et la ligne de la tauce de 85 pieds, 3 por ces et la ligne de la

rue Chartres.
Conditions. Comptant. Dix pour cent au conditions— compliant. Dis pour cent au moment de l'adjudication : l'acquéreur devant assumer tontes les taxes dues et exigibles en 1912 en pins et au dessus du prix de l'adjudi-Actes de vente devant P. H. Geneler no laire, sux frais de l'acquerenr. 16 juin-16 23 30-juil 7 14 18

ANNONUES JUDICIAIRE VENTES PAR LESHERIP.

ANMONUS JUDICIAIRE ARMONOS JUDICIAIRE

Lat de la Louislane—Paroisse d'Oriéans—

En vertu de et con ormément à un ordre
de l'Hon, Fred J. Grace. Euregistreur du
Bureau des Terres d'Etat, daté du 28 mai
1912, et conformément à la foi No 228
des lois de l'Assemblée Générale de 1910,
j'offri al en vente et vendrai à l'euchère pu
blique à la porte principale de la Maison de
Cour de la Paroisse d'Oriéans, à la NouvelleOriéans. Louisians, le SAMEDI, 6 juillet
1912, à 11 houres a. m., an plus hant
et dernier enchérisseur, la propriété ci-aprée
décrite, à savoir: décrite. à savoir : Cortains lots de terre et améliorations qui s'y

Cortains lots de terre et améliorations qui s'y trouvent, dans le Cinquième District de la ville de la Nile-Oriéans, dans l'iet horné par Tu-nisèurg, entre les plantations Trépagnier et Strenby, la Route Publique, les rues llomer, Odéon et Oriéans, désignés comme lots Nos 7 à 11, dans l'illes No 1; tesdits lots Nos part 7 a 11, dans l'ilet No 1; leadits lots Non part a 14, dans i net Ros 1 mesurent 31 pieds sur la Route Publique sur une protondeur de 186 pieds, 124, 51 pieds sur la rus Orléans, formant le coin de la Route rublique et Orléans. Conditions de la rente-Compiant pour pas moins de deux cent vingt-cinq dullars. Baton Rouge, Lue., 25 mai 1912. A DDrog vé :

FRED Q. GRACE, Enrégistreur du Bureau des Terres de l'Etat LOUIS KNOP. Shérif Civil de la Parciase d'Orléans. é juin-4 11 18 25-juil 6

ANNONCE JUDICIAIRE Vente d'une Limousine de valeur en bonne

condition "Apperson" 60 chevaux. Edward Thompson Co. vs W. J Durand. Dix-NEUVIEME COUR JUDICIAIRE de District. Parolase Ibérie.—No 4358—En vertu d'un writ de deu facias qui m'a été :adressé par l'Honorable Dix-neuvlème Cour Judiciaire de District, parolaseo luérie, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, aur les lienx ci-après désignés, LUNDI, le ler juillet 1912, à 10.30 a.m., la propriété ci-après décirie, à asvoir.

En l'établissement de voitures et charrettes Veglis, Nos 614 à 614 rue Nord Kempart en-tre Tosiones et St Pierre. L'ne Limonaine "Apperron" 60 chavaux. Saisi dans l'affaire di desaus. Conditions-Comptant sur les lieux, LOUIS KNOP.

Sherif Civil de la paroisse d'Orléans.

F. Rivers Richardson, avocat pour la de

ANNONCES JUIDICIARES

VENTRA PAR LE GMERSP

ANNONCE JUDICIAIRE.

Trainidene District. Portant les Nes municipaux 2805 et 2807 avenue de Londres, 'dans l'ilet des rues Havane. Dueis et Industrie. Manne Levy ve Hirsch Levy Realty Co. et

Liquids'ion

OUR CIVILE DE DISTRICT por, la parcisse d'Orléans. Ho 100,652-fir verse d'un writ de sais, e et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District por la paroises d'Orléans, dans l'affaire ci-des us .r.-litniés, se procéderal à verdre à l'enchère publique à la Bourse des Propriètés Foncè-res No 311 rue Baronne, entre les rues Union res No 311 rus Baronne, entre les rues Union et Gravier dans le Premier Distruct de cette ville, le JEUDI, 25 millet 1912, à midi la propriété ci-après décrite, à savoir.

Un certain lor de terre, ainsi que toutes les Lé less de les calles que les calles de les calles que les calles que les calles de les de les de les de les les de les d

aur une profondeur entre lignes parallèles de cent dix piede. Bausi dans l'affaire ci-dessus. Conditions—Comptant: l'acquéreur au mo-ment de l'adjudication devant faire un dépôt de dix pour cent du prix de la vente. LOUIS KNOP. Shérif Civil pour le Paroisse d'Orléans. Jos Lautenschlaeger, avocat du demandeur. 21 juin—21 28—juil 5 12 19 25

ANNONCE JUDICIAIRE. VENTE DU SHERIF. VENDREDI, LE 5 JULLET 1912, de deux lots de terre de valeur, etc., Sur l'avenne de la Louisiane, ontre les rues

Liborté et B. Franklin (dans l'ijet rué Toledano. City National Bank of Selma ve Charles H.

COUR OTVILE DE DISTRIOT peur la pa-Voisse d'Orléans—Ro 95,225—En vertu d'un writ de rieri facise à mel adres-se par l'Honorable Cour Civile de Dis-triot peur la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ol-dessus intitulée, je vendrai à l'enchere publique, à la Bourse des Propriètée Foncié res, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le VES DKFDI, 5 juillet 1912, à midi, is proprièté si-apres décrite, à aevoir. propriété si-apres décrits. a savoir :

Deux certains nots de terre ainsi que toutes
les bâtiasés et améliorations qui avy rouvent
et tous les droits, voies, privilèges servitudes
et avantages y appartenant ou de quelque
façon en décendent aitués dans le bixième
District de la ville de la Nouvelle-Orlèans,
dans le carré borré par l'avinue de la Louisiane les rues L'berté, Toledano et 81. David
des utenant S. Frankin, lesquels dits lots
sont désignés par les numéros Trois et Quarre
sur un croquis d'Edgar Piné, voyer, daté du
11 juillet 1888, sulaant lequel croquis lesdits
10te s'adjoignent l'un l'autre et meureux chapropriété si-apres décrite. & sevoir : It juillet 1888, suiaant lequel croquis leedita lote s'adjoignent l'un l'autre et mesureux cha-can trente pieda de face à l'ave de la Louisia ne sur une profondeur de cent vingt huit pieds entre lignes naral èles, Saisi dans l'affaire c'-dessus. Conditions—Comptant; l'acquéreur, au me-ment de l'adjudication devant faire un dépêt de dix nour cent du prix d'achat.

de dix pour cent du prix d'achat.
LOUIS KNOP.
Shérif Civil de la Paroisse d'Otléons.
1. M. et J. D. Miller, avocats pour la de

manderesse. 31 mai-31—juin 7 14 21 28 juil 4 5

ANNONGER JUDICIAIRES

d'un writ, de sejale provisoire à moi à reast par l'Honorable juge de la Division B. Piemière Cour de vité de la Nouvelle-Orlèans, de procéderal à vendre par ordre de oour à l'encan, dans le local 500 et 504 rue Chartres. cein St-Leuis, dans le Deuxième District de cette ville, MARUREDI, 10 juillet 1912, à cette ville, MARUREDI, 10 juillet 1912, à 11 heures a.m., la propriété ci après décrite, à asvoir: Une licence de ville et d'Etat pour buvette (couleur), deux caisses caregistreur, un let de denrées assertice, belances, tybies, chaises, etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, d'après l'invantaire enregistré en mon bureau Conditions—Comptant—D. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Oriéans, Bâtisse de la Nouvelle Maison de Cour—E. M. Cahn et T. A. Schuber, avocats pour la demanderesse. demanderesse. 29 juin-29-juil 4 10

Baronne Improvement Jompany, Ltd. versus John J. Daly.

John J. Daly.

JOHN J. Daly.

JOHN J. DE CITE DE LA E. Nouvelle-Oriens—No 52,805—En vertu d'un writ de fiert facias à moi adresse par l'Honorable Wynne Rogers, juge de la Division A. Première Cour de Cité de la Nouvelle-Oriens. je procéderal à vendre à l'enchère publique, à mon entrepôt Nos 727 à 731 rue 81-Lonis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxiè me District de cette ville, le MARDI, 9 juillet 1912, à 11 heures A. M., la propriété ot-après décrite, à savoir. Un bureau dessus roulant et chaise, ure machine à écrire et THORDS JUVICIA (RE sua roulant et chaise, ure machine à écrire et sua roulant et chaise, ure machine à écrire et bureau et chaise, un plédestal, un taple de milieu. Saisi dans l'affaire et dessue intitulée et numérotée d'après l'inven laire enregistré en mus bureau. Conditions— Comptant D. BRAUY. Constable de la Pre-mière Cour de Cité de la Nouvelle-Oriéans, Bâtisse de la N. uvelle Maison de Cour.

ANNONUS JUDICIAIRE. ANNONCE JUDICIAIRE.

CADRO PROPERTY OF PART J. FORE.

DREMIERE OOUR DE OITE DE LA

L. Nouvelle-Orléans -No 52.937 — En vertur d'un writ de fiert faciae à moi adresse par l'Honorabie Wynne Rogere, juge de la Divisioa A. Première Uour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procédersi à wendre à l'enchère publique, à mon entrepèt Nos 727 à 731 rue St. Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de octe ville. le MARDI, 9 juillet 1912 à 11 heurse a.m., la propriété oi-après décrite, à savoir : Un piano "Cable" sabouret et d'eaux de piano, Saisi dans l'affaire el-après décrite, à savoir : Un piant "Cable" sabouret et dessue de piant. Saisi dans l'affaire ci-descue intitulée et numérotée d'après l'invantaire enregistré en mon bureau. Conditions —Comptant.—D. Bha DY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orlèans, Râtisse de la Nouvelle Maison de Cour. — Telsaier et Térasier, avocate pour la demandament. 28 juin-28-inil 5 9

ANNONCE JUDICIAIRE. John Schwab vs M. et Mme Eugene B. Curtis

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans-No 52.493.—En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Hon. Wynne Rogers, juge de la Divi-sion à de la Première Cour de Cité de la Nousion A de la Première Cent de Cité de la Nou-veile-Orienne, je procédéral à vendre à l'en-chère publique, à mos lastrepot. Nos 727 à 731 rue 8t-Louis, entre les rues Royale et Bourbou, dans le Deuxième District de cette ville, le 5t A RDI. 2 juillet 1912 à 11 heu-res a. m., la propriété oi-après décrite. à sa-voir: Un Piano Steinway et tabouret Saisi dans le procès sus initulés et numérots, sui vant invantaire, apragatré an me levreur vant inventaire enregistré en mon lureau. Conditione Comptant—D. BRADY, Consta-ble de la Première Couride Cité de la Mile Or leans, Nouveile Bâ'isse de la Maison de Cou —Woodville & Woodville, avocats pour le de mandeur. 21 juin-21 27- juil 2

AVIB DE 8000E8SIONS

Succession de veuve Auguste Poirier. COUR CIVILE DE DISTRIOT POUR LA COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans -No 93,772 - Division E — Avis eat par le présent donné aux oréanoiers de cette succession et à tentes autres personnes intéressères d'avoir à déduire dans les dix jeurs qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en cotte présente notification, les raisons (s'ils en cotte présenté par Pierre Petit et Occar Rigand, exéculeurs testamentaires de cette succèssion, ne sei ait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit cempte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONTELL, fère filer Albert Noethies, Loys Charbonnet. Graffer Albert Noorhies, Loys Charbonnet, Gus. A. Llambias, avocats, 28 juin-28 juil 27

AMNONCES JUDICIAIRES

VENTER PAR LE SERVICE

SHIATOTED & SUNDING

du Troinième District, rue Cato. Dans l'ilet. Chemia Gentilly, les rues Solo et Français).

Edw'n C. Shanks vs Mme Arthur Duries, Jr. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA OUR CIVILE DE DISTRICIT POUR LA parciase d'Oriéans. No 98,994... En verin un writ de fir l'aclas qui m'a été devesé par l'Honorable Cour Civile de District pour la parciase d'Oriéans. éans l'affaire ci-desus in littuée, je procéderal à la rence à l'enchère publique, à la Bouris des Proprietés Fondères, No 311 suc Baronne, entre les rues Union et Gravier. dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 11 juillet 1912, a midi, is propriété d'après décrite, à savoir.

crite, à exvel:

Les quatre ciaquièmes 415 d'intèré, indivie dans un certain est de terrais dans le Transème District de cette ville dans l'iler N. 2847. toe District de cette ville dans l'ilet N. 2847, 20116 par le Chemin de Gentilly, les vues Cato, Soins et Français. Let désigné comme let No 1 et mesure cinquaste-t-un prete expences du isoe » le rue Cato sur cent six pieds sept pouces de profondeur.

Saisi dans l'affaire et dessus.

Conditions. Comptant; l'acquéreur devass au moment de l'adjudication, faire un dépât de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP.

Shérif civil de la parosse d'Orléans.

Sherif civil de la narosse d'Orléans.

J. R. Perez. avoost pour le demandeur.

7 juin—7 14 21 28—juil 5 11

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente de Propriété de Valeur améliarée du Premier District.

Portant les Nos municipaux 2233 et 2235 rus Gravier, coin de la rue Miro. (Dans l'ilet rue Galvez et avenue Tulance, Louis B. Girard vs James Murphy.

Louis B. Girard vs James Murphy.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR

is paroisse d'Orienns—Nol00 784—En

vertu d'un writ de saisis et vente,
qui m's été adressé par l'Honorable
Cour Civile, de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ui-dessus intitulée, je
procéderal à vendre à l'enchère publique, à la
Bourse des Propriétés Foncières. No 311 rue
Barenne, entre les rues Union et Gravier,
dans le premier district de evite ville, le
JEDD1, 18 taillet 1912, à mici la propriése
ci-après décrite, à savoir:
Un certain let de terrain a nei que les bâtisses et améliorate na qui s'y trouvens of Un certain lot de terrain a nei que les bâtisses et amélioratir ne qui s'y trouvens ot toutes ies dépendances qui s'y trouvens ot toutes ies dépendances qui s'y prouvens et toutes ies dépendances qui s'y appartiennent aitte dans l'ilet borné par les rues Gravier, Miro et Gaivez et l'Avenue Tulans. Le dit fot comme le soin des rues Gravier et Mito et mesure trente trois pieds cinq pouces deface à la rue Gravier sur cent vingt pieds en profondeur de face à la rue Miro, et est la même propriété qui fut acquise par James Mur hy de Joseph A. Casey Lar un acte passé devant J. J. Reilly, notaire, e 2 février 1909, enregistré an Bureau des aliénations, livre 223 folie 612.

Saiai dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant; l'acquéreur au unoment de l'adjudication devra taire un dépét de dix pour cent du prix d'achat.
LOUIS KNOP.

Shérif Civil de la paroisse d'Oriéana. Dart, Kernan & Dart, avocate pour le de-14jvin-14,15 21 28-juil 5 12 17 18

ANNONOR JUDICIAIRE. Vente de Deux lots de terre de Valeur. Rue Pierce (liet borné par les rues D'Hémé court, Scott et Ulice).

The Barber Asphalt Paving Co. vs Veuv Sarah S. Huffmann. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES, PARLE CONSTABLE

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mississippi Valley Realty Co versus Joseph
Rando.

ANNONCE DE CITÉ DE La

I Nouvelle-Orleans—No 53,446—Envertu

d'un wit de serie provisite à mois le Premier

Lota 30 et 31 de l'ilet 750 dans le Premier

Lota 30 et 31 de l'ilet 750 dans le Premier

Lota 30 et 31 de l'ilet 750 dans le Premier

Lota 30 et 31 de l'ilet 750 dans le Premier

Lota 30 et 31 de l'ilet 750 dans le Premier

Lota 30 et 31 de l'ilet 750 dans le Premier

Lota 30 et 31 de l'ilet 750 dans le Premier

Lota 30 et 31 de l'ilet 750 dans le Premier

Lota 30 et 31 de l'ilet 750 dans le Premier

Lota 30 et 31 de l'ilet 750 dans le Premier

Lota 30 et 31 de l'ilet 750 dans le Premier

Lota 30 et 31 de l'ilet 750 dans le Premier

Lota 30 et 31 de l'ilet 750 dans le Premier

Lota 30 et 31 de l'ilet 750 dans le Premier

Lota 30 et 31 de l'ilet 750 dans le Premier

Lota 30 et 31 de l'ilet 750 dans le Premier

Lota 30 et 31 de l'ilet 750 dans le Premier

Lota 30 et 31 de l'ilet 750 dans le Premier

Lota 30 et 31 de l'ilet 750 dans le Premier

Lota 30 et 31 de l'ilet 750 dans le Premier

Lota 30 et 31 de l'ilet 750 dans le Premier

Lota 30 et 31 de l'ilet 750 dans le Premier

Lota 30 et 31 de l'ilet 750 dans le Premier

Lota 30 et 31 de l'ilet 750 dans le Premier

Lota 30 et 31 de l'ilet 750 dans le Premier District de la villo de la Nouvelle Orisana, borné par les rues Piarce, D'Hémécourt. Soots et Uloa, mésurant chaoun vingt quatre pieds cinquante-neuf sentièmes de pieda de faceà la rue Pierce aut une profundeur de cent puede chaoun.

chagun.
Saisi dans l'affaire di dessus.
Conditions—Comptant; l'acquéreur au mo-ment de l'adjudication devant faire un dépot

de 10 pour cent du prix d'achat.

LOUIS ENOP.

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans

E. J. Thilberger, avocat pour la demande-

8 juin - 8 9 14 21 28-juil 5 10 11 ANNOVOE JUDICIAIRE VENTE PAR LE SHERIF, LE VENDREDI

5 JUILLET 1912 D'un lot de terre de valeur, etc., dans Septième District

Rue Cohn, (Dans l'iler, borné par les rues Leonidas, Spruce et Joliette.) Mme Wenve Lone Stich veltage James.

Mme Weuve Lena Stich ve Isaac James.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour is pertudent de la vertudent le la vertudent Salai dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, l'acquérent devant faire un dépôt de 10 0;0 du montant de la vente au moment de l'acquérent de la LOUIS EMOP. Shérif Civil de la Parolase d'Orléans. Fred & W. E. Adolph, avocate pour la de nanderesse. 31 mai - 31 - juin 1 7 14 21 28 - juil 5

ATTOMOR JUDIOLAIRE. Vente de Propriété de Valeur Améliorée du Premier District.

Portant le No municipal 729 rue Dupré, entre les rues Gravier et Perdido. Crescent City Building and Homestead Asso . Eciation ve Muse Margret McManness, épouse de James McManness.

de James McManness.

OUR UIVILE DE DISTRIOT cont la paroisse d'Orléans — He 100,832—Em vertu d'un writ de saiste et vente qui m'a été adressé par l'idonorable Conr Uivile de District pour le paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-desus intimiée, je procédens à la vente à l'enchère publique, à la Beurre des Propiétés Foncières, No 311 rue Barpanne, entre les rues Grav er et Union, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 25 juilet 1912, à midi, la propriété ci-après dé-rite à savoir :

le Premier District de cette ville. JEUDI. le 25 juilet 1912, à midt, le propriééé ci après dévrite à savoir:

Une certaine pièce ou parcelle de terrain, ainsi que toutes les bâtissers et améliorations qui s'y trouvent, et tous les éroits, voice, pri villèges et servaindes et dépendances qui y appartiennent ou les dépendances qui y appartiennent ou les dépendances, de queique façon, située dans le Premier District de cette villa, dans le carré No 62h, désigné par la lettre A. bornée par les rues Dupré, Gayoso, Gravier et Perdido, sur un occquia privé, annexé à un acte passé en l'étude de A. Guibault, notaire, le 12 février 1908, laquelle parcelle de terrain est orise des lots Nos 31 es 32 sur un plan par Lactaing et Celies, ar hitectes, daté du 20, mars 1860, déposé en l'étude de A. E. Bienvenu, roraire, et mesure plus o moins vingineuf pieds six pouçes sur la rue Pupré aux cest quarre, et mesure plus o moins vingineuf pieds six pouçes sur la rigne de profondeur aur la rue Gravier, sur une première profondeur aur la rue Gravier, sur une première profondeur aur la rue de de cont seise pieds, don sur une ligne courant vers la rue Perdido; trente piede oinq peopos six li gues et une seconde profondeur de vingt buit piede à la tigne arrière laquelle a rinquante neof pieds cous pusques et six lignes. Saisi dans l'affaire en dessus.

Conditions—Compannt; l'acquéreur devant au moment de l'adjudiostion faire un dépêt de dix pour cent du prix d'aches.

dix ponr cent du prix d'achat. LOUIS ENOP.

LOUIS KNOP.

Shérif Civil de la Parciase d'Orléans.
U. C. Frisdrichs et Haroid A. Moise, a recats de la demanderesse.
21 jain-21 28—jail 5 12 19 25